



TARIF DES HONORAIRES DE TRANSACTIONS

Vente d'immeubles et terrains à bâtir :

Jusqu'à 50.000 € forfait minimum de 5.000 € T.T.C

Pourcentage du prix de vente	H.T.	T.T.C.*
✓ De 25.001 à 100.000 €	8,33 %	10 %
✓ De 100.001 à 200.000 €	6,67 %	8 %
✓ De 200.001 à 300.000 €	5,42 %	6,5 %
✓ De 300.001 à 500.000 €	4,58 %	5,5 %
✓ Au-delà de 500.001 €	4,17 %	5 %

Honoraires à la charge exclusive du VENDEUR

Exemple de calcul :

✓ Prix de vente : 350.000 € X 5,5 % = Honoraires T.T.C.

Estimation de valeur vénale et locative :	H.T.	T.T.C.*
Honoraires	200 €	240 €
Divers :		
Consultation / conseils	100 €	120 €

*Taux actuel de TVA à 20 %

**MEMBRE D'UN CENTRE DE GESTION AGRÉE,
LES REGLEMENTS PAR CHEQUE SONT ACCEPTÉS**



DOMUSIMMOBILIER
L'immobilier en toute équité

**LOCATION – LOI ALUR : Décret applicable à compter du
15/09/2014**

TARIF DES HONORAIRES DE LOCATIONS

Location à usage d'Habitation

Bail soumis à la loi du 6 juillet 1989
(Vide ou meublé)

Honoraires TTC à la charge du bailleur :

- Honoraires d'entremise et de négociation à la charge exclusive du bailleur : **1€ / m²**
- Honoraires de visite, de constitution du dossier et de réaction du bail : **8€ / m²**
- Honoraires de réalisation de l'Etat des lieux : **3€ / m²**

Honoraires TTC à la charge du locataire :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier et de réaction du bail : **8€ / m²**
- Honoraires de réalisation de l'Etat des lieux : **3€ / m²**

*Taux actuel de TVA à 20%

Les honoraires sont dus le jour de la signature du bail et le jour de la réalisation de l'Etat des lieux d'entrée.

**MEMBRE D'UN CENTRE DE GESTION AGRÉE,
LES REGLEMENTS PAR CHEQUE SONT ACCEPTÉS**



TARIF DES HONORAIRES DE LOCATIONS

Location à usage Professionnel

- **15% HT** du montant du loyer annuel HT à la charge du propriétaire
Et
- **15% HT** du montant du loyer annuel HT à la charge du locataire
- État des lieux :
 - Jusqu'à 300 m² : **300€ HT**
 - Au-dessus de 300 m² : **600€ HT**

Location Commerciale ou industrielle :

- **15% HT** du montant du loyer annuel HT à la charge du propriétaire
Et
- **15% HT** du montant du loyer annuel HT à la charge du locataire
- État des lieux :
 - Jusqu'à 300 m² : **300€ HT**
 - Au-dessus de 300 m² : **600€ HT**

*Taux actuel de TVA à 20 %

Les honoraires sont dus le jour de la signature du bail et le jour de la réalisation de l'Etat des lieux d'entrée.

**MEMBRE D'UN CENTRE DE GESTION AGREE,
LES REGLEMENTS PAR CHEQUE SONT ACCEPTEES**